

PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité

Municipalité de Sacré-Coeur

Date du scrutin

2025 11 02

Année Mois Jour

Je, Jeannot Lepage, proclame, par la présente, que
Présidente ou président d'élection

Lise

Prénom

Boulianne

Nom

☐ a reçu la majorité des votes légalement donnés et que,
par conséquent, a été élue ou élu au poste de

OU

☒ est ou reste la seule personne candidate et que,
par conséquent, a été élue au poste de

☒ mairesse ou maire

☐ conseillère ou conseiller

Arrondissement, district, quartier ou poste (nom ou numéro)

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

63, rue Dufour

Numéro et nom de voie

Sacré-Coeur

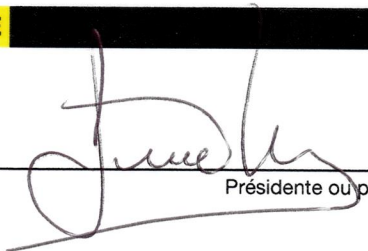
App.

Municipalité

G0T 1Y0

Code postal

SIGNATURE


Présidente ou président d'élection

2025 10 03
Année Mois Jour

IMPORTANT

Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.